

Gestion du portefeuille - Prêts commerciaux
Rapport de vérification final
Rapport n° 05/11
29 juin 2011

Distribution :

Président et chef de la direction
Premier vice-président et chef de la direction financière
Vice-président et contrôleur général
Vice-président et chef de la gestion des risques
Vice-président, Gestion du portefeuille
Directeur de groupe, Gestion des actifs
Directeur principal, Transfert des risques

c.c. Premier vice-président, Services juridiques et secrétaire
Premier vice-président, Ressources humaines
Premier vice-président, Développement des affaires
Premier vice-président, Assurances
Premier vice-président, Groupe des produits de financement
Premier vice-président, Solutions technologiques et d'affaires
Vice-président, Planification stratégique et communications
Directeur de groupe, Planification et relations gouvernementales
Directeur principal, Bureau du vérificateur général
Directeur, Bureau du vérificateur général

Équipe de vérification :

Lindsay Schoutsen
Jennifer Kryz

Vice-présidente, Vérification interne

Monica Ryan

Table des matières

| | |
|---|----------|
| Introduction..... | 3 |
| Objectifs et portée de la vérification | 3 |
| Opinion de la Vérification interne..... | 4 |
| Constatations de la Vérification et recommandations..... | 4 |
| Suivi du crédit des débiteurs | 4 |
| Renoncations, modifications et consentements | 5 |
| Conclusion | 6 |

Introduction

Conformément au plan de vérification de l'exercice 2011, la Vérification interne d'EDC a effectué une vérification de l'efficacité opérationnelle des contrôles de la gestion du portefeuille portant sur les prêts commerciaux. La gestion du portefeuille comprend les activités de surveillance exercées en continu qui visent à détecter les changements propres du risque de crédit postérieurs à la structuration des transactions. Elle comprend également les stratégies et les outils d'atténuation des risques utilisés pour gérer les engagements, les mesurer et en rendre compte à la direction et au Conseil d'administration.

La *Politique de surveillance et d'examen du crédit* définit les normes de surveillance des engagements de crédit d'EDC contractés par le Groupe des produits de financement et le Groupe des assurances. Elle établit les processus à suivre pour évaluer les changements dans la mesure du risque de crédit. L'objectif de la *Politique* est de faire en sorte que les engagements de crédit d'EDC fassent l'objet d'une surveillance adéquate et, si des interventions postérieures à la prise des engagements s'imposent, de préciser les responsabilités en matière de prise de décisions et de communication de l'information qui se rattachent à ces interventions.

Objectifs et portée de la vérification

La vérification visait à évaluer l'efficacité opérationnelle des contrôles au niveau du processus de gestion du portefeuille d'EDC qui s'appliquent aux engagements constitués par les prêts commerciaux. Elle comportait plus précisément des vérifications par sondages des contrôles dans les domaines suivants :

- suivi et documentation des révisions des cotes de crédit des débiteurs;
- traitement et documentation des changements apportés aux prêts commerciaux après la structuration des transactions (renoncations, modifications et consentements);
- suivi des clauses financières;
- exécution d'activités de gestion du portefeuille des engagements de crédit visant à vendre, réassurer, couvrir ou diversifier le risque de crédit;
- regroupement des engagements au titre de prêts commerciaux et présentation de cette information à la direction et au Conseil;
- accès au système de gestion automatisée des actifs (AMA) et utilisation de ce dernier pour la documentation et l'approbation des cotes de crédit des débiteurs et autres changements aux transactions postérieures à la structuration des prêts commerciaux.

Opinion de la Vérification interne

Selon nous, le processus de gestion du portefeuille s'appliquant aux prêts commerciaux est **bien contrôlé**¹. Aucun problème de contrôle n'a été constaté durant les travaux, tous les contrôles clés portant sur la surveillance et la documentation des examens du crédit des débiteurs, le traitement et de la consignation des changements apportés aux prêts commerciaux postérieurs à la structuration des transactions (renoncations, modifications et consentements), le suivi des clauses financières, l'exécution d'activités de gestion du portefeuille des crédits, et la présentation de rapports sur les prêts commerciaux conclus à la direction et au Conseil fonctionnaient comme prévu. Quelques problèmes modérés² ont cependant été constatés et sont décrits ci-après.

Constatations de la Vérification et recommandations

Suivi du crédit des débiteurs

Avant la mise en service du système AMA, le groupe Gestion des actifs procédait manuellement au suivi des révisions du crédit des débiteurs. Aujourd'hui, le suivi est automatisé et l'AMA produit un rapport de classement chronologique des débiteurs qui permet de vérifier que les révisions ont été effectuées. Cependant, aucun processus formel n'existait au moment de la mise en œuvre du système pour s'assurer que les dates de révision étaient programmées d'emblée dans l'AMA pour tous les débiteurs existants et les nouveaux. En conséquence, les révisions de crédit

¹ Nos opinions standard de vérification sont les suivantes :

- • **Contrôles forts** : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Des contrôles internes exemplaires existent. Les objectifs du processus vérifié sont très probablement atteints.
- • **Bien contrôlé** : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Les objectifs du processus vérifié sont probablement atteints.
- • **Possibilités d'améliorations** : Un ou plusieurs contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Il se peut que les objectifs du processus ne soient pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est plus qu'insignifiante. De promptes mesures s'imposent.
- • **Non contrôlé** : De nombreux contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Les objectifs du processus ne sont probablement pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est importante. Des mesures doivent être prises immédiatement.

² Cotes attribuées aux résultats de la vérification :

- • **Problème majeur** - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation est plus qu'insignifiant. L'objectif du processus sur lequel porte le contrôle ne sera probablement pas atteint. Des mesures correctives sont requises pour que les contrôles soient rentables et/ou que les objectifs du processus soient atteints.
- • **Problème modéré** - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation pour le processus est plus qu'insignifiant. Cependant, un contrôle compensatoire existe. Des mesures correctives sont requises pour éviter de compter uniquement sur les contrôles compensatoires et/ou pour s'assurer que les contrôles sont rentables.
- • **Problème mineur** - Faiblesse dans la conception et/ou dans le fonctionnement d'un contrôle qui n'est pas un contrôle clé. Il est peu probable qu'il y ait des répercussions sur la capacité d'atteindre les objectifs. Des mesures correctives sont suggérées pour s'assurer que les contrôles soient rentables.

n'ont pas été effectuées et reportées dans le rapport de classement chronologique pour tous les débiteurs. De plus, le rapport de classement chronologique généré par l'AMA n'indique pas clairement si l'évaluation du crédit d'un débiteur donné a été révisée, ce qui complique le suivi chronologique des révisions. Nous recommandons donc que la Gestion des actifs élabore des procédures pour faire en sorte que la révision de tous les dossiers de débiteurs soit programmée avec exactitude dans l'AMA. Nous recommandons également que la Gestion des actifs procède à l'examen du rapport de classement chronologique produit par l'AMA servant à attester les révisions de crédit des débiteurs, afin d'assurer l'exactitude des données servant à la compilation de ce rapport.

À l'heure actuelle, un examen du débiteur est réalisé pour tous les débiteurs dont les engagements sont supérieurs à 10 millions de dollars afin d'atténuer les pertes éventuelles pour EDC. Chaque dossier relatif à un débiteur ayant des engagements inférieurs à 10 millions de dollars est confié à un directeur de la gestion des actifs. Ce dernier assure le suivi de toute nouvelle question en matière de risque et veille au respect continu des Conditions particulières. Même si ces débiteurs font l'objet d'une surveillance, ils ne sont soumis à aucun examen de crédit annuel. L'engagement global pour ce groupe de débiteurs dépasse 1,6 milliard de dollars. Il reste à confirmer si un examen officiel du débiteur constitue la technique appropriée pour ce groupe de débiteurs. Par exemple, ce groupe est composé en partie de clients de Financement des petites entreprises qui n'ont généralement pas l'obligation de soumettre périodiquement des états financiers permettant à EDC de faire une revue financière. Par conséquent, nous ne serions pas en mesure d'entreprendre un examen officiel et, en raison du produit, un tel examen n'atténuerait pas les risques pour EDC. Nous recommandons donc une analyse des débiteurs ayant des engagements inférieurs à 10 millions de dollars canadiens pour déterminer la méthode et le niveau de surveillance appropriés.

Constatation – Problème modéré

Responsable de l'intervention – Directeur de groupe, Gestion des actifs

Date d'échéance – 4T 2011

Renoncations, modifications et consentements

La Gestion des actifs prépare et approuve les renoncations, modifications et consentements (WAC) pour les débiteurs commerciaux dans le cadre de ses activités courantes. Conformément au manuel de procédures de la Gestion des actifs, une fois qu'un WAC est produit et approuvé, il est transmis aux Services des prêts pour que le grand livre auxiliaire des prêts soit modifié en conséquence et reflète l'information la plus à jour. Au cours de notre vérification, nous avons constaté que les WAC n'étaient pas tous envoyés aux Services des prêts. Il y a donc un risque qu'un document ayant des répercussions sur le grand livre auxiliaire ne parvienne pas aux Services des prêts et que l'information consignée ne soit pas exacte. La mise en service récente de l'AMA fournit à la Gestion des actifs l'occasion de profiter des fonctions de ce nouvel outil

pour rationaliser le processus de consignation des WAC. Par conséquent, nous recommandons à la Gestion des actifs de voir si l'AMA peut alerter automatiquement les Services des prêts chaque fois qu'un WAC est produit et approuvé.

Constatation – Problème modéré

Responsable de l'intervention – Directeur de groupe, Gestion des actifs

Date d'échéance – 4T 2011

Conclusion

Les constatations et recommandations de la vérification ont été communiquées à la direction qui les a acceptées et a élaboré des plans d'action dont la mise en œuvre devrait se faire pas plus tard qu'au quatrième trimestre de 2011.

Nous tenons à remercier la direction de son soutien tout au long de la vérification.

